

POL 5091-10
THÉORIES DE L'ÉTAT
Lundi 9h30 à 12h30

Enseignante : Sylvie Goupil
Bureau : A 3765
Courriel : goupil.sylvie@uqam.ca

Descriptif

Les contextes historique et philosophique à l'intérieur desquels se développent les théories modernes de l'État. Les courants dominants de la théorie libérale et de la théorie marxiste de l'État. Les diverses définitions de l'État qui traversent la science politique. Les problèmes d'analyse posés par les liens entre la société et l'État, entre l'État et l'économie, entre l'État et le droit. L'analyse du pouvoir par rapport aux théories de l'État. La critique épistémologique des théories de l'État.

Contenu du cours et stratégie pédagogique

Le cours est divisé en trois grands blocs. Le premier porte plus spécifiquement sur les définitions de l'État, les différentes approches théoriques ainsi qu'au contexte d'élaboration de l'État moderne. Le deuxième bloc présente les courants dominants des approches, libérale et marxiste de l'État. Ces deux premiers blocs seront principalement abordés via des exposés magistraux de la part de l'enseignante. Des textes complémentaires à chacun des blocs feront l'objet de travaux d'analyse.

Le troisième bloc est composé de sept thématiques de réflexion à propos de l'État : État et droit, État et société, État et légitimité, État postmoderne, État et gouvernementalité, État et pouvoir, État et puissance. Chacune des thématiques fera l'objet d'une présentation de l'enseignante dans la première partie du cours y correspondant. Une équipe sera chargée d'animer la deuxième partie du cours en s'appuyant sur une présentation analytique et réflexive des textes du recueil reliés à la thématique.

Les participants sont fortement incités à prendre une part active dans le cours, non seulement le jour de leur exposé en classe mais durant toute la session. Des points sont accordés pour la participation.

Matériel obligatoire

Un recueil de textes, qu'il faut obligatoirement se procurer et lire, est disponible à la COOP-UQAM.

Calendrier et thématiques

11 septembre	➤ Présentation du syllabus
18 septembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diverses définitions de l'État ➤ Approches théoriques de l'État ➤ Perspectives sur la formation de l'État moderne ➤ Présentation du travail d'analyse - Bloc I
25 septembre	➤ Suite de la matière du cours précédent
2 octobre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fondements de l'approche libérale de l'État et principaux courants ➤ Marxisme et État ➤ Remise du travail d'analyse - Bloc I ➤ Présentation du travail d'analyse - Bloc II
9 octobre	➤ <i>Congé de l'Action de Grâce</i>
16 octobre	➤ Suite de la matière du cours précédent
23 octobre	➤ <i>Semaine de lecture</i>
30 octobre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ État de droit / État et droits ➤ Premier atelier ➤ Remise du travail d'analyse - Bloc II
6 novembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ État et société ➤ Deuxième atelier

13 novembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ État et légitimité ➤ Troisième atelier
20 novembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les mutations de l'État – État postmoderne ➤ Quatrième atelier
27 novembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ État et gouvernementalité ➤ Cinquième atelier
4 décembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bio pouvoir et État ➤ Sixième atelier
11 décembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ État et puissance ➤ Septième atelier
18 décembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Activité de synthèse

Modalités d'évaluation

1) Travaux d'analyse en lien avec les Blocs I et II du cours : (Valeur totale : 40 points pour deux travaux comptant pour 20 points chacun - Travail individuel)

- Ces travaux ont pour but de valider la compréhension des notions présentées dans les deux premiers blocs du cours;
- Pour chacun des blocs, deux questions et les consignes seront déposées au début de la présentation du bloc. Il s'agira de répondre aux questions en utilisant les textes associés au bloc de présentation ainsi que la matière vue dans le cours.
- **Chaque travail doit comporter entre 6 à 8 pages.**
- Le travail correspondant au **Bloc I doit être remis le 2 octobre**. Celui correspondant au **Bloc II doit être remis le 30 octobre**.

2) Présentation d'un bloc de textes: (30 points – Travail individuel ou en équipe selon la taille du groupe)

- Présentation d'un bloc des textes inclus dans le recueil en lien avec la matière du Bloc III du cours;
- La présentation est composée d'une synthèse analytique, comparative (lorsque la matière s'y prête) et réflexive;
- Elle doit montrer la compréhension des textes ainsi qu'une qualité de réflexion;

- L'exposé doit faire état de réflexions ou de questionnements susceptibles d'animer la discussion entre les participantes et participants au séminaire;
 - L'exposé a lieu le jour correspondant à la présentation de la matière dans le séminaire (**entre le 30 octobre et le 11 décembre, selon le bloc choisi**);
 - Un **texte d'accompagnement (12 à 15 pages)** est **déposé le jour de l'atelier**;
 - Le choix du bloc de texte présenté doit être validé au plus tard le 16 octobre.
- 3) Activité de synthèse : (20 points – Travail individuel)**

Cette activité se tiendra lors de la semaine du 18 décembre. Elle vise à procéder à un retour réflexif sur le contenu du cours. Chaque participant est invité à choisir parmi une série de questions qui seront proposées par l'enseignante et à élaborer un court texte (5 à 6 pages) qui sera remis au début du cours. Le texte doit faire état de la compréhension du sujet et de la capacité à le mettre en perspective avec la matière vue dans le cours, les discussions tenues lors des ateliers et la lecture des textes du recueil. Chacune des questions sera discutée lors de l'activité de synthèse.

- 4) Qualité de la participation individuelle et présence au séminaire : (10 points)**
- Évaluation continue et globale.

Retards et reprises

*Tous les travaux remis pendant la session doivent être déposés aux dates indiquées dans le calendrier. En particulier le travail d'appui de l'exposé en classe **qui doit être remis le jour même** de l'exposé ainsi que le dernier travail d'activité de synthèse qui doit être remis le 18 décembre. Concernant les travaux liés aux blocs I et II du cours, qui doivent être remis les 2 et 30 octobre, **une pénalité de 0.5 point par jour de retard** sera soustraite de la note obtenue.

**Aucune reprise de travail ne sera autorisée advenant l'obtention de la mention échec (ou de tout autre note) pour un travail ou en note finale.

Bibliographie

Monographies

- AGAMBEN, Giorgio, 1997, *Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Éditions du Seuil, 213 p.
- BADIE, Bertrand, 1987, *Les deux États*, Paris, Fayard, 334 p.
- BADIE, Bertrand et Pierre BIRNBAUM, 1979, *Sociologie de l'État*, Paris Grasset, 250 p.
- BAUME. Sandrine, 2008, *Carl Schmitt, penseur de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, 315 p.
- BOURDIEU, Pierre, 2012, *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris, Éditions Raisons d'agir/Éditions du Seuil, 656 p.
- BOURDIN, Bernard, 2004, *La genèse théologico-politique de l'État moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 280 p.
- BURDEAU, Georges, 1971, *Traité de science politique, Tome VI, L'État libéral et les techniques politiques de la démocratie gouvernée, Vol. 1, Les assises intellectuelles et sociales de l'État libéral*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 397 p.
- _____ 1980, *Traité de science politique, Tome II, L'État*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 733 p.
- CHEVALLIER, Jacques, 1999, *L'État de droit*, Paris, Éditions Montchrestien 157 p.
- _____ 2014, *L'État postmoderne*, Paris Lextenso éditions, 265 p.
- DEMUIJNCK, Geert et Pierre VERCAUTEREN, 2009, *L'État face à la globalisation économique. Quelles formes de gouvernance?*, sous la direction de Geert Demuijnck et Pierre Vercauteren, Paris, Éditions du Sandre, 282 p. p. 129-154.
- DUNLEAVY, Patrick and Brendan O'LEARY, 1987, *Theories of the State*, New York, The Meredith Press, 382 p.
- EYENE MBA, Jean-Rodrigue-Élisée, 2007, *L'État et le marché dans les théories politiques de Hayek et de Hegel*, Paris, L'Harmattan, 284 p.
- FONTAINE, Philippe, 2010, *L'État*, Paris, Ellipses, 281 p.
- FOUCAULT, Michel, 2004, *Philosophie, anthologie*, Paris, Gallimard, 940 p.
- FREITAG, Michel, (coll. Yves BONNY), 2002, *L'oubli de la société. Pour une théorie critique de la postmodernité*, Québec/Rennes, Les Presses de l'Université Laval/Les Presses Universitaires de Rennes, 327 p.
- GENET, Jean-Philippe (Éd.), 1990, *L'État moderne : genèse. Bilans et perspectives*, Paris, Éditions du CNRS, 350 p.

- HABERMAS, Jürgen, 1978, *Raison et légitimité. Problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*, Paris, Payot, 209 p.
- _____ 2000, *Après l'État-nation. Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 157 p.
- HAYEK, F.A., 1979, *Droit, législation et liberté, vol 3. L'ordre politique d'un peuple libre*, Paris, Presses Universitaires de France, 253 p.
- HÖFFE, Otfried, 1988, *L'État et la justice. John Rawls et Robert Nozick*, Paris, Vrin, 172 p.
- JESSOP, Bob, 2008, *State Power. A Strategic-Relational Approach*, Cambridge, Polity Press, 301 p.
- JOHNSTON, Larry, 2007, *Politics. An Introduction to the Modern Democratic State*, Toronto, University of Toronto Press, 579 p.
- KELSEN, Hans, 1997, *Théorie générale du droit et de l'État*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 517 p.
- LEFEBVRE, Henri, 1976, *Le mode de production étatique. De l'État*, Paris, Union générale d'éditions, 374 p.
- LECLERC, Yves, 1977, *Théories de l'État*, Paris, Anthropos, 229 p.
- LEFORT, Claude, 1981, *L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 331 p.
- LEFORT, Claude, 1986, *Essais sur le politique*, Paris, Seuil, 331 p.
- MARSH, David and Gerry STOKER, (ed). 2010, *Theory and Methods in Political Science*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 392 p.
- NEGRI, Antonio, 2006, *Fabrique de porcelaine. Pour une nouvelle grammaire du politique*, Paris, Stock, 232 p.
- NOZICK, Robert, 1988, *Anarchie, État et utopie*, Paris, Presses Universitaires de France, 442 p.
- PALAYRET, Guy, 1998, *La société, le droit et l'État moderne*, Paris, Ellipses, 110 p.
- POULANTZAS, Nicos, 1978, *L'État, le pouvoir, le socialisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 300 p.
- ROSANVALLON, Pierre, 1981, *La crise de l'État-providence*, Paris, Seuil, 183 p.
- SIBERTIN-BLANC, Guillaume, 2013, *Politique et État chez Deleuze et Guattari*, Paris, Presses Universitaires de France, 243 p.
- VINCENT, Andrew, 1987, *Theories of the State*, Oxford, Basil Blackwell Inc. 248 p.
- WEIL, Éric, 1980, *Hegel et l'État*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 116 p.

Articles de périodiques, chapitres de monographies

- AMBRAMSON, Scott F, 2017, « The Economic Origins of the Territorial State », *International Organization*, 71, p. 97-130.
- ATTELL, Kevin, 2009, « Potentiality, Actuality, Constituent Power », *Diacritics*, 39 : 3, p. 35-53.
- BONOMI, Giorgio, 1975, « La théorie gramscienne de l'État », *Les temps modernes*, 342, p. 976-978.
- CARROLL, Patrick, 2009, « Articulating Theories of States and State Formation », *Journal of Historical Sociology*, 22 : 4, p. 554-603.
- CHEVALLIER, Jacques, 2003, « La gouvernance, un nouveau paradigme étatique? », *Revue française d'administration*, 1/105-106,
- DAS, Raju J. 1996, « State theories : A critical analysis », *Science and Society*, 60 :1, p. 27-57.
- DU GUAY, Paul et Alan SCOTT, 2011, « Transformation de l'État ou changement de régime? De quelques confusions en théorie et sociologie de l'État », *Revue française de sociologie*, 52 :3, p. 537-557.
- FOUCAULT, Michel, 1992, « Deux essais sur le sujet et le pouvoir » dans *Michel Foucault. Un parcours philosophique*, H. Dreyfus, P. Rabinow, Paris, Gallimard, 366 p. p. 297-321.
- FUGGLE, Sophie, 2009, « Excavating Government : Giorgio Agamben's Archaeological Dig », *Foucault Studies*, 7, p. 81-98.
- GAGNÉ, Gilles, 1992, « Les transformations du droit dans la problématique de la transition à la postmodernité », *Les cahiers de droit*, 33 :3, p. 701-733.
- GENEL, Katia, 2004, « Le biopouvoir chez Foucault et Agamben », *Methodos*, 4, 28 p. <http://methodos.revues.org/131>
- GUDMAND-HØYER & Thomas LOPDRUP HJORTH, « Liberal Biopolitics Reborn. Michel Foucault, The Birth of Biopolitic : Lectures at the Collège de France, 1978-1979 », *Foucault Studies*, 7, p. 99-130.
- HABERMAS, Jürgen, 1985, « Les problèmes de légitimation dans l'État moderne », *Après Marx*, Paris, Fayard, p. 248-293.

- HAMEL, Pierre, 1995, « La question du partenariat : de la crise institutionnelle à la redéfinition des rapports entre sphère publique et sphère privée », *Cahiers de recherche sociologique*, 24, p. 87-106.
- HERB, Karl friedrich, 1996, « Le fondement de la philosophie de l'État dans le De Cive », *Revue de Métaphysique et de Morale*, 2, p. 189-209.
- JOBERT, Bruno, 1995, « La fin de l'État tutélaire », *Cahiers de recherche sociologique*, 24, p. 107-125.
- LINHARDT, Dominique et Cédric MOREAU DE BELLAIN, 2005, « Légitime violence? Enquêtes sur la réalité de l'État démocratique », *Revue française de science politique*, 2 :55, p. 269-298.
- MANN, Patrick, 2000, « La genèse de l'État moderne : Max Weber revisité », *Revue française de sociologie*, 41 :2, p. 331-344.
- MUKERJI, Chandra, 2010, « The Territorial State as a Figured World of Power : Strategies, Logistics, and Impersonal Rule », *Sociological Theory*, 28 :4, p. 402-424.
- OKSALA, Johanna, 2010, « Violence and the Biopolitics of Modernity », *Foucault Studies*, 10, p. 23-43.
- PAYE, Olivier, 2009, « Pour la gouvernance comme problématique générale de science politique », *L'État face à la globalisation économique. Quelles formes de gouvernance?*, sous la direction de Geert Demuijnck et Pierre Vercauteren, Paris, Éditions du Sandre, 282 p. p. 129-154.
- ROUBAN, Luc, 1984, « La philosophie formelle de l'État selon Robert Nozick, à propos de *Anarchy, state and utopia* », *Revue française de science politique*, 34/1, p. 103-126.
- _____ 2004, « Les paradoxes de l'État postmoderne », *Cités*, 2 :18, p. 11-22.
- SPRUYT, Hendrik, 2002, « The Origins, Development, and Possible Decline of the Modern State », *Annual Review of Political Science*, 5, p. 127-149.
- THUOT, Jean-François, 1994, « Déclin de l'État et formes postmodernes de la démocratie », *Revue Québécoise de science politique*, 26, p. 75-102.
- TIERNY, Thomas F, 2008, « Michel Foucault, Security, Territory, Population : Lectures at the Collège de France, 1977-78 », *Foucault Studies*, 5, p. 90-100.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.